

N/REF : 9/12/2025 12H36 C:025185 I:35177
V/REF : OSTW49007
V/Email reçu le Mardi 09/12/2025 a 12H36

SQUARE HABITAT
C/° SQUARE HABITAT
41, RUE DU BOURGAMON
38400 ST MARTIN D'HERES

IMMEUBLE : LE ZENITH (Cop)
2 A 11 ALLEE DE LA COLLINE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 26 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 COLLINE GRENOBLE LE ZENITH
RDC MME CHEYROUSE
1ER ETAGE : M BIEUVELET LOC M HAMDI 06 41 32 40 76
2EME ETAGE : M BELGHERBI 07 69 98 70 68
GARAGE JUSTE EN DESSOUS M MEDJBEUR : 07 83 61 93 10

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE EVACUATIONS EP
Donneur d'ordre : Mme A. FRANCK

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 19/12/2025 A 10H45
INTERVENTION DEPUIS LA TERRASSE
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION HYDRAULIQUE A PARTIR DE LA TERRASSE
DE MADAME HAMDI
PRÉSENCE DE FEUILLES ET DE CAILLOUX
POMPAGE DE LA BONDE DE SOL ET NETTOYAGE DES EVACUATIONS

SI RECIDIVE PREVOIR LES ACCES A PARTIR DU :
REZ-DE-CHAUSSEE DE MADAME CHEYOUSSE TRUONG

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 22/12/25 a 07H36 Mme C. BRUNO
AS LCOMPTER Email envoyé le 19/12/25 a 12H57 Mme A. FRANCK

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,00	Ff	Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44
				360,88
		TOTAL H.T.		360,88
		T.V.A. a 10,00%		36,08
		TOTAL T.T.C.En EURO		396,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN